



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 25 février 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Gréssy-sur-Isère, Grignon, Hautecluse Les Salles
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Montjalon, Notre-Dame-de-Bellegarde, Notre-Dame-des-Millières, Pellad, Plancherine, Queige, Rogniole, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tour-en-Savoie, Ugine, Ventfon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Marché CAA24024 « Acquisition et maintenance d'une surfaceuse pour la patinoire olympique » – Exonération totale des pénalités de retard - Abrogation de la délibération n° 81 du 18 décembre 2025

Rapporteur : M. le Président

Le marché 2024CAA24024 « Acquisition et maintenance d'une surfaceuse pour la patinoire olympique » a été notifié le 25 novembre 2024 à l'entreprise SYNERGLACE SASU pour un montant de 134 819 € HT soit 161 782.80 € TTC.

L'article 5 de l'acte d'engagement fixait un délai d'exécution de livraison et d'installation dans les 24 semaines à compter de la notification soit le 25 mai 2025.

Le titulaire du marché nous a contacté pour nous indiquer qu'il ne pourrait pas respecter les délais de livraison, ce dû au retard pris par le constructeur de la machine.

Afin de dédommager la collectivité, le titulaire a proposé :

- de prêter une surfaceuse fonctionnelle en attendant la livraison de celle qui lui avait été commandée,
- de prendre à sa charge les frais liés au transport de la surfaceuse de prêt jusqu'à et depuis la Halle Olympique.

Le coût du prêt de la surfaceuse et de son transport aller-retour s'élève à 22 884 €.

Il est rappelé que lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, l'article 14.1 du CCAP fixe des pénalités par jour de retard de 100 €.

Il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

La date contractuelle de livraison était fixée au 25 mai 2025. La date réelle de livraison était le 29 juillet 2025, soit un retard de 55 jours.

Au vu des propositions faites par l'entreprise SYNERGLACE SASU pour dédommager la collectivité (prêt d'une surfaceuse et prise en charge du transport), le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 18 décembre 2025, approuvé l'exonération totale des pénalités de retard encourues par l'entreprise SYNERGLACE SASU. Le montant de l'exonération était fixé à 4 400 €.

Une erreur dans le calcul du montant de l'exonération a été constaté. Il convient de modifier le montant des pénalités de retard dans le cadre du présent marché, qui s'élève donc désormais à 5 500 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **abroge la délibération n° 81 du 18 décembre 2025 ;**
- **approuve l'exonération totale des pénalités de retard encourues par l'entreprise SYNERGLACE SASU ;**
- **dit que le montant total de l'exonération est de 5 500 € ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

